FO DGFiP

ÉVOLUTION DES RÈGLES DE GESTION DES INSPECTEURS, CE QUI CHANGE DÈS 2012

Mutations et 1ères affectations

	Situation mouvement 2011	
	Filière gestion publique	Filière fiscale
Campagne de vœux	Mouvement du 1er mars 2011 : dépôt des demandes sept-oct 2010. Mouvement du 1er septembre 2011 : dépôt des demandes mars 2011.	Dépôt des demandes entre mi-décembre 2010 et mi-janvier 2011
Nombre de mouvements	2 mouvements annuels au 1er mars et 1er septembre	1 mouvement annuel au 1er septembre
Niveau d'affectation géographique	Département pour les non comptables, poste précis pour les comptables.	Direction – résidence- spécialité ou structure
Niveau d'affectation missions/structures	Ce niveau d'affectation n'existe pas. Précision de la fonction pour huissiers et de la qualification pour les informaticiens.	Spécialités : GESCO/FI/Hypothèques /cadastre/informatique Structures : EDRA, direction, BCR
Nombre de vœux	Illimité	Illimité
Priorités	Rapprochement conjoints/pacsés/ concubin. Prise en compte du handicap et des situations difficiles	Rapprochements de conjoints /pacsés/concubins/ handicapés/enfant handicapé/originaire DOM/rapprochement lieu de résidence enfants en cas de séparation
Critères de classement des vœux	Ancienneté administrative connue à la date d'effet du mouvement. Une bonification (2 échelons au maximum) est accordée en cas de motifs prioritaires invoqués	Ancienneté administrative au 31-12-2010 + bonification pour enfant à charge et bonification stabilité RIF Classement des prioritaires en tête
Délai de séjour général	3 ans Réduction en cas de rapprochement de conjoint (2 ans) ou de situation médicale (2 ans).	1 an sur l'affectation nationale (hors délais spécifiques)
Annulation d'une demande / refus de mutation	L'annulation est possible dans le cadre du calendrier défini avant chaque mouvement. Lorsque l'annulation est présentée après le démarrage des travaux de la CAPC, l'inspecteur ne peut plus déposer de demande dans les 2 années qui suivent (soit 4 mouvements de mutations), sauf circonstance justifiée.	Annulation partielle ou totale possible - avant la publication du projet de mouvement, - à l'issue du projet de mouvement et avant la fin des débats en CAP, elle est acceptée si le motif est reconnu comme valable. Aucune pénalisation n'est appliquée à un agent qui a obtenu une annulation de sa demande
Règles de 1ère affectation	LA : affectation au 1er juillet 2011 sur des postes vacants après le mouvement des titulaires du 1er mars. Priorité de retour sur une zone géographique incluant le département d'origine du lauréat (territoire divisé en 8 zones). EP : affectation au 1er septembre 2011 sur des postes vacants à l'issue du mouvement des titulaires du 1er septembre. Classement des lauréats sur leur rang de réussite à l'EP Conc ext et int : affectation en SPM au 1er septembre 2011, sur des postes vacants à l'issue du mouvement des titulaires du 1er septembre 2011. Classement des demande sur le rang de sortie des écoles	LA et EP : interclassement avec les titulaires, selon l'ancienneté administrative dans le nouveau corps, éventuellement bonifiée. Conc ext et int : affectation en SPM au 1er septembre 2011, sur des postes vacants à l'issue du mouvement des titulaires du 1er septembre 2011. Classement des demandes sur le rang de sortie des écoles, éventuellement bonifié pour situation de famille et enfants à charge

Mutations et 1ères affectations

	Situation période de convergence : année 2012	
	Filière gestion publique	Filière fiscale
Campagne de voeux	Mouvement du 1er mars 2012 : dépôt des demandes sept-oct 2011. Mouvement du 1er septembre 2012 : dépôt des demandes mars 2012	Dépôt des demandes entre mi-décembre 2011 et mi-janvier 2012
Nombre de mouvements	2 mouvements annuels au 1er mars et 1er septembre	1 mouvement annuel au 1er septembre 2012
Niveau d'affectation géographique	Département pour les non comptables, poste précis pour les comptables.	Direction – résidence- spécialité ou structure
Niveau d'affectation missions/structures	Ce niveau d'affectation n'existe pas. Précision de la fonction pour huissiers et de la qualification pour les informaticiens.	Spécialités : Gestion/Contrôle/FI/Hypothèques /cadastre/informatique Structures : EDRA, direction, BCR
Nombre de voeux	Illimité	Illimité
Priorités	La part des prioritaires est portée à 50 %	La part des prioritaires est portée à 50 %
Critères de classement des voeux	Ancienneté administrative connue à la date d'effet du mouvement.	Ancienneté administrative au 31-12-2011 + bonification pour enfant à charge et bonification stabilité RIF
Délai de séjour général	1 an sur l'affectation nationale (hors délais spécifiques)	
Annulation d'une demande / refus de mutation	L'annulation est possible dans le cadre du calendrier défini avant chaque mouvement. Lorsque l'annulation est présentée après le démarrage des travaux de la CAPC, l'inspecteur ne peut plus déposer de demande dans les 2 années qui suivent (soit 4 mouvements de mutations), sauf circonstance justifiée.	Annulation partielle ou totale possible : - avant la publication du projet de mouvement. - à l'issue du projet de mouvement et avant la fin des débats en CAP. elle est acceptée si le motif est reconnu comme valable. Aucune pénalisation n'est appliquée à un agent qui a obtenu une annulation de sa demande.
Règles de 1ère affectation	LA, EP, concours externes et internes : interclassement avec les titulaires, selon l'ancienneté administrative dans le nouveau corps. Affectation au 1er septembre 2012 (en SPM pour les lauréats des concours internes et externes).	LA, EP, concours externes et internes : interclassement avec les titulaires, selon l'ancienneté administrative dans le nouveau corps, eventuellement bonifiée. Affectation au 1er septembre 2012 (en SPM pour les lauréats des concours internes et externes).

DGFiP

Promotion par liste d'aptitude au grade d'inspecteur de la DGFiP

	Année 2011	
	Filière gestion publique	Filière fiscale
appel de candidature	Lettre individuelle	PBO annuel via Eole
examen de la valeur professionnelle	Prise en compte des évaluations notations des 3 dernières années	Prise en compte des évaluations notations des 5 dernières années
entretien préalable d'information	Possibilité d'entretien laissée à l'appréciation du niveau local	Entretien préalable d'information
Propositions au plan local	Classement des candidats en 3 groupes : - proposés classés avec attribution d'un rang de classement - proposés non classés - non proposés La liste des candidats proposés classés n'est pas diffusée avant la CAPL Attribution du rang de classement au cours de la CAPL	Classement des candidats en 3 groupes : - excellent - très bon - à revoir La liste des candidats proposés est diffusée avant la CAPL
liste préparatoire au projet de liste d'aptitude	Pas de liste préparatoire publiée préalablement à la réunion de la CAPN	Liste préparatoire publiée préalablement à la réunion de la CAPN (avec un nombre d'agents inférieur au nombre de possibilités)
Projet de liste d'aptitude	Les agents retenus sont classés sur la liste d'aptitude en tenant compte de leur rang de classement local puis de leur ancienneté	Les agents retenus sont classés sur le projet de liste d'aptitude par ancienneté comme suit : - l'ancienneté : - le grade - l'échelon du grade - à échelon égal, la date de prise de rang 2) le numéro d'ancienneté
date d'effet des promotions	1er juillet 2011 La promotion est subordonnée à l'installation effective sur un emploi de catégorie A	1er septembre 2011 La promotion est subordonnée à l'installation effective sur un emploi de catégorie A

Evaluation - Notation. Catégories A

	Année 2011	
	Filière gestion publique	Filière fiscale
Evaluation - Notation	Les agents sont évalués et notés selon les règles applicables à leur filière	Les agents sont évalués et notés selon les règles applicables à leur filière

FO DGFiP

Promotion par liste d'aptitude au grade d'inspecteur de la DGFiP

	Année 2012	
	Filière gestion publique	Filière fiscale
appel de candidature	Instruction annuelle via l'intranet	
examen de la valeur professionnelle	Prise en compte des évaluations notations des 5 dernières années	
entretien préalable d'information	Un entretien préalable d'information est proposé au moins aux agents en 1ère candidature	
Propositions au plan local	Classement des candidats en 3 groupes : proposés « excellent » avec attribution d'un rang de classement - proposés « très bon » - non proposés La liste des candidats proposés « excellent » est diffusée après la CAPL Attribution du rang de classement par le directeur local à l'issue des débats de la CAPL	
liste préparatoire au projet de liste d'aptitude	Liste préparatoire publiée préalablement à la réunion de la CAPN (avec un nombre d'agents inférieur au nombre de possibilités, pour les C en B)	
Projet de liste d'aptitude	Les agents retenus sont classés sur le projet de liste d'aptitude par ancienneté comme suit : - l'ancienneté : - le grade - l'échelon du grade - à échelon égal, la date de prise de rang 2) le numéro d'ancienneté	
date d'effet des promotions	1er septembre N La promotion est subordonnée à l'installation effective sur un emploi de catégorie A	

Evaluation - Notation. Catégories A

	Année 2012	
	Filière gestion publique	Filière fiscale
Evaluation - Notation	Les agents sont évalués et notés selon les règles applicables à leur filière d'origine (aucun changement)	Les agents sont évalués et notés selon les règles applicables à leur filière d'origine (aucun changement)